appel à microprojets PYRENEES
convocatoria de microproyectos PIRINEOS

GUIDE DE COMMUNICATION

APPEL À MICROPROJETS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LES PYRÉNÉES

ESTRATEGIA PIRENAICA
STRATÉGIE PYRÉNÉENNE
ESTRATÈGIA PIRINENCA
PIRINIOETAKO ESTRATEGIA
ESTRATEGIA PIRENENCA

GOBIERNO DE ESPAÑA
Govern d'Andorra
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Aquitaine
PYRÉNÉES ATLANTIQUES
GOBIERNO DE ARAGON
Ariège
Generalitat de Catalunya
HAUTES PYRÉNÉES
Gobierno de La Rioja
Gobierno de Navarra
Nafarroako Gobernua
EUSKO JAURLARITZA
GOBIERNO VASCO
Occitanie
CTP
EURORÉGION
EUROESKUALDEA
EURORREGIÓN
EUROREGIO
Pirineus Mediterrània
Pyrénées Méditerranée
Pirineos Mediterráneo
PIRINEOS
PYRÉNÉES

Introduction

Les projets programmés dans le contexte du premier appel à microprojets de coopération transfrontalière dans les Pyrénées font l'objet de diverses recommandations en matière d'information et de communication.

Faire connaître le travail effectué en matière de coopération transfrontalière, c'est contribuer à sensibiliser la population à ses avantages et favoriser la continuité et la réitération d'initiatives telles que cet appel.

La Communauté de Travail des Pyrénées, en collaboration avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, le GECT Pirineos-Pyrénées et l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, ont préparé ce document pour aider les partenaires de microprojets à se conformer aux recommandations relatives à la communication.

Recommandations concernant la communication

Il est recommandé aux partenanires des microprojets programmés de réaliser les actions suivantes :

1. Réaliser la publication d'au moins **un (1) article sur le projet** dans les médias (radio, télévision ou presse).
2. Participer au **séminaire sur la capitalisation** des résultats.
3. Utiliser le **logo de la Stratégie Pyrénéenne** sur tous les éléments de communication.
4. Respecter le **plan de communication du microprojet** expliqué dans le dossier de candidature.

Toute modification des actions de communication menées dans le cadre du projet par rapport au plan de communication initial, présenté dans le formulaire de candidature, devra être justifiée.

1. Réaliser la publication d'au moins un article dans les médias

Les partenaires des projets doivent contacter les médias afin de parvenir, au minimum, à la publication d'un article ou d'une pièce audiovisuelle avant la date de fin du projet. Il est suggéré que les médias à contacter soient locaux au niveau du territoire où le projet sera développé.

La Communauté de Travail des Pyrénées et les organismes de coordination de la zone doivent être informés de cette publication en recevant soit un lien internet, un scan, un enregistrement ou tout autre format permettant de vérifier le respect de cette obligation. Si le microprojet a un fort impact médiatique, les porteurs de projet sont invités à condenser les informations relatives à cet impact dans une seule communication (clipping).

Afin d'obtenir cette ou ces parutions dans les médias, il est suggéré que les microprojets envoient au moins un communiqué de presse. Si aucun communiqué de presse n'est publié par les médias, la CTP et les organismes de coordination de zone peuvent accepter le communiqué de presse et la preuve de son envoi aux médias (copie du courriel envoyé, par exemple) comme justificatif de cette recommandation de communication.

Les organismes gestionnaires du micro-projet sont encouragés à mentionner dans leur communication aux médias l'origine des fonds du projet : le premier appel à microprojets de coopération transfrontalière dans les Pyrénées.

Lors du webinaire de lancement de l'appel à propositions, des conseils sur la façon de rédiger et d'envoyer un communiqué de presse seront proposés. Ce webinaire sera ensuite disponible sur la chaîne YouTube de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Afin de pouvoir suivre, récopiler, voire partager les publications concernant les micro-projets sur les réseaux sociaux, il est recommandé d'utiliser le hashtag #micropyr sur chaque publication, et d'étiqueter au minimum la CTP @CTPCooperation et si possible l'entité coordinatrice de la zone de référence du projet (Eurorégion NAEN pour la zone Ouest, GECT Pirineos-Pyrénées pour la zone centre, et Eurorégion Pyrénées-Méditerranée pour la zone Est).

2. Participer au séminaire de capitalisation des résultats

Il est recommandé que les projets prévoient un budget pour la participation en présentiel à un séminaire de capitalisation qui sera organisé par la CTP et les entités coordinatrices de zone avant novembre 2023. Ce budget doit prendre en compte les frais de déplacement et d'hébergement d'au moins une personne représentant le projet.

L'objectif de ce séminaire est de présenter les initiatives des micro-projets afin de préparer des partenariats, de mettre à profit les résultats et de partager les bonnes pratiques qui encourageront la création de nouvelles initiatives ou d'éventuels projets plus importants qui pourraient être soumis au programme de coopération Interreg POCTEFA 2021-2027.

Le programme et le lieu de ce séminaire seront définis ultérieurement, et toutes les entités responsables des microprojets en seront informées.

3. Utiliser le logo de la Stratégie Pyrénéenne

Nous encourageons les porteurs de projets à inclure le logo de la Stratégie Pyrénéenne sur tous les éléments de communication qu'ils produisent. Les coordinateurs de zone (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre et le GECT Pirineos-Pyrénées) et la Communauté de Travail des Pyrénées fourniront ce logo sous différents formats aux entités responsables du projet. Il est aussi possible de le télécharger depuis le site de la CTP : https://ctp.org/fr/actualites/logos/.

En outre, l'entité responsable du projet recevra une déclinaison de ce logo comprenant l'acronyme du micro-projet, qui pourra être utilisée, si elle le souhaite, comme logo du projet.

4. Respecter le plan de communication du microprojet

Tous les micro-projets comprennent, au sein de leur formulaire de candidature, une description du "Plan d'action - Action de communication obligatoire". La quatrième et dernière recommandation pour la communication des projets programmés dans cet appel est de respecter le plan mentionné ci-dessus. Cela implique de respecter :

- Le calendrier proposé
- Les partenaires impliqués dans l'action
- Le justificatif/livrable 1 (obligatoire)
- Le justificatif/livrable 2 (obligatoire)
- Le justificatif/livrable 3 (s'il a été proposé, car facultatif)
- Le budget.

Les entités de coordination des zones et la CTP devront être informées de toute modification concernant l'un de ces éléments livrables.

Nous vous prions de bien vouloir informer l'entité de coordination de votre zone de tout événement ou visite organisée dans le cadre du microprojet.

Il est rappelé que les contacts avec la CTP et les entités coordinatrices de zone doivent être centralisés par le porteur du microprojet.

Contact communication

Paola Lloret Nasarre
Communauté de Travail des Pyrénées
p.lloret@ctp.org
+34 974 36 31 00
www.ctp.org

Erika Pache
GECT Pirineos Pyrénées
epache@pirineos-pyrenees.eu
+34 974 51 80 73
www.pirineos-pyrenees.eu

Marie Heguy-Urain
Eurorégion NAEN
marie.heguy-urain@euroregion-naen.eu
+33 (0)6 23 15 95 95
www.euroregion-naen.eu

Maïna Gautier
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
maina.gautier@euroregio-epm.eu
+33 (0)4 48 22 22 34
www.euroregio.eu